

ARRETE DU MAIRE

N° 82 /24 du 02 FEV. 2024

Fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2024

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020, portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;

Vu la délibération n°130/23/XII du 14 décembre 2023, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2024 ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés par la Ville pour les mois de mars à juillet 2024, au Centre Culturel et au Pôle artistique,

ARRETE

Article 1 :

1.1 Les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore, pour les mois de mars à juillet 2024, sont fixés comme suit :

Concert : « Laurent et les Têtes Brûlées »

Production : Mr Laurent Navarro

Vendredi 01 mars 2024, à 19h00

Samedi 02 mars 2024, à 19h00

Tarif Unique : 1 500 F

Petit Théâtre au Pôle artistique

Tarif Abonné : 1 500 F

Petit Théâtre au Pôle artistique

Danse : « Songes d'une vie »

Production : Mme Edwina Gimenez

Vendredi 15 mars 2024 à 20h00,

Samedi 16 mars 2024 à 15h et à 18h30,

Tarif Plein : 2 500 F

Tarif Réduit : 2 000 F

Tarif Abonné : 1 500 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Concert : « The Black Lights »

Production : Mme Maéva Pelletier

Vendredi 26 avril 2024, à 20h00

Tarif Plein : 2 000 F

Tarif Réduit : 1 500 F

Tarif Abonné : 1 000 F

Petit Théâtre au Pôle artistique

Danse : « Yalayu Hna Luen Act II »

Production : Compagnie Maado

Vendredi 14 juin 2024, à 20h00

Samedi 15 juin 2024, à 18h00

Tarif Plein : 3 000 F

Tarif Réduit : 2 500 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Théâtre : « Silence on tourne ! »

Production : Compagnie l'Archipel

Vendredi 29 mars 2024 à 19h30,

Samedi 30 mars 2024 à 18h00,

Tarif Plein : 2 500 F

Tarif Réduit : 2 000 F

Tarif Abonné : 1 500 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Théâtre : « L'Avare »

Production : Compagnie Calédofolies les Incompressibles

Vendredi 28 juin 2024, à 20h00

Samedi 29 juin 2024, à 18h00

Tarif Plein : 2 500 F

Tarif Réduit : 2 000 F

Tarif Abonné : 1 500 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Théâtre : « Le Job »

Production : Compagnie Fokesasorte

Jeudi 18 avril 2024, à 20h00

Vendredi 19 avril 2024, à 20h00

Samedi 20 avril 2024, à 18h00

Dimanche 21 avril 2024, à 18h00

Tarif Plein : 2 500 F

Tarif Réduit : 2 000 F

Théâtre : « La Famille tout écrans »

Production : Compagnie Les Kidams

Vendredi 05 juillet 2024, à 19h00,

Samedi 06 juillet 2024, à 10h00 et à 16h00

Tarif Plein : 1 800 F
Tarif Réduit : 1 600 F
Salle de spectacles du Centre Culturel

Vendredi 12 juillet 2024, à 20h00,
Samedi 13 juillet 2024, à 18h00
Tarif Plein : 2 000 F
Tarif Réduit : 1 500 F
Tarif Abonné : 1 000 F
Petit Théâtre au Pôle artistique

Théâtre : « Mme Marguerite »

Production : Mme Lucie Le renard

1.2 Durant les mois de mars à juillet de l'année, des spectacles autres que ceux déjà mentionnés au paragraphe 1.1 du présent arrêté pourront être organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore, il conviendra alors de fixer leurs tarifs par arrêté particulier.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville et fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal. Il sera transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 02 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint


Jean-Jacques AFCHAIN

| | |
|--------------------------------|---|
| Ampliations : | |
| Subdivision Administrative Sud | 1 |
| Trésorerie de la Province Sud | 1 |
| Intéressé(e) | 1 |
| DFI (SF) | 1 |
| DSAP | 1 |
| SAG (registre et CR au CM) | 1 |